

www.sirs-leshirondelles.fr

ANNEE SCOLAIRE 2019 – 2020



LIVRET D'ACCUEIL



La Neuville-Roy - Légantiers - Montiers - Pronleroy - Wacquemoulin

Mot d'accueil du Président

Créé en 2007, le Syndicat Scolaire « Les Hirondelles » a accueilli en 2015 les communes de Léglantiers et Pronleroy. Le Syndicat assure la gestion des 4 écoles et des 2 services périscolaires et cantines de Léglantiers et de La Neuville-Roy.

Depuis septembre 2016, le syndicat a repris en gestion autonome les services périscolaires et cantine.

L'équipe d'animation est sous la direction de Mme Audrey Bachevillers.

Le Groupe Scolaire est en construction, il sera livré en fin d'année 2019. Je suis heureux de vous annoncer que votre enfant profitera de ce nouvel équipement pour sa scolarité.

Le planning pour le déménagement n'est pas finalisé mais les premières classes devraient rejoindre la nouvelle structure dès février 2020.

Je vous invite à découvrir le projet et à suivre son avancement sur le site du SIRS, rubrique RPC.

Bienvenue dans notre syndicat, je vous souhaite une bonne lecture de ce livret d'accueil, n'hésitez pas à consulter le site internet pour de plus amples renseignements.

Le Président
Thomas Lesueur

Ce livret d'accueil ne se veut pas exhaustif, Voir le règlement Intérieur pour plus d'information.

**CALENDRIER
SCOLAIRE**

2019

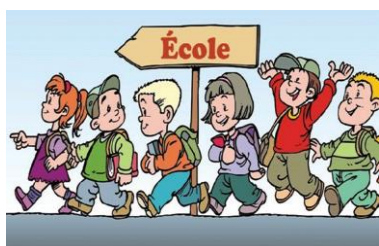
2020

Rentrée des élèves	lundi 2 septembre 2019
Vacances de la Toussaint	du vendredi 18 octobre au lundi 4 novembre 2019
Vacances de Noël	du vendredi 20 décembre au lundi 6 janvier 2020
Vacances d'Hiver	du vendredi 14 février au lundi 2 mars 2020
Vacances de Printemps	du vendredi 10 avril au lundi 27 avril 2020
Vacances d'été	vendredi 3 juillet 2020

Pour l'année 2019-2020, les classes vaqueront le vendredi 22 mai 2020.

*Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués

FONCTIONNEMENT DE LA SEMAINE



Organisation pour la rentrée de Septembre 2019. Les changements suite au déménagement dans le Groupe Scolaire vous seront communiqués en temps voulu.

Les écoles fonctionnent sur la semaine à 4 jours.

-Les écoles de La Neuville-Roy et Montiers accueillent les élèves des communes de La Neuville-Roy, Montiers et Wacquemoulin.

-Les écoles de Pronleroy, Léglantiers et Montiers accueillent les élèves des communes de Pronleroy et Léglantiers.

Les écoles ouvrent 10min avant le début de la classe

<u><i>ÉCOLE PRIMAIRE de La Neuville-Roy</i></u>		
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	08h55 à 12h10	13h40 à 16h25
<u><i>ÉCOLE PRIMAIRE de Montiers</i></u>		
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	08h45 à 12h00	13h30 à 16h15
<u><i>ÉCOLE MATERNELLE de Pronleroy</i></u>		
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	08h35 à 11h50	13h20 à 16h05
<u><i>ÉCOLE ELEMENTAIRE de Léglantiers</i></u>		
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	08h55 à 12h15	13h45 à 16h25



Merci de respecter scrupuleusement les horaires ci-dessus ainsi que la signalétique pour votre stationnement aux abords des écoles

RAMASSAGE SCOLAIRE

Un système de ramassage scolaire gratuit est organisé par le Conseil Régional des Hauts de France entre les écoles et les différents villages.



L'inscription au service est OBLIGATOIRE sur :

<https://oise.transportscolaire.hautsdefrance.fr/usager/>

Le personnel dans le bus est chargé de vérifier que les enfants soient attachés et de les aider si besoin. Il a pour mission d'accompagner les plus petits (3-5 ans) à monter, s'attacher et descendre du bus.

Les parents doivent veiller à ce que les enfants soient ponctuels

		La Neuville-Roy, Montiers, Wacquemoulin			
		Communes desservies	Accueil	Début-Fin enseignement	Service de ramassage
Horaires 2019-2020	BUS N°1 (Vert)	La Neuville-Roy (Mairie)			08:25
		Wacquemoulin			08:35
		Montiers	8:35-8:45	08:45	08:45
		La Neuville-Roy (Ecole)	8:45-8:55	08:55	08:55
		Montiers		12:00	12:05
		La Neuville-Roy (Ecole)		12:10	12:15
		Montiers			12:25
		Wacquemoulin			12:35
		Montiers (Atsem)			12:40
		La Neuville-Roy (Mairie)			13:05
		Wacquemoulin			13:15
		Montiers	13:20-13:30	13:30	13:25
		La Neuville-Roy (Ecole)	13:30-13:40	13:40	13:35
		Montiers		16:15	16:20
		La Neuville-Roy (Ecole)		16:25	16:30
Montiers			16:40		
Wacquemoulin			16:50		
Montiers (Atsem)			17:00		
		Pronleroy, Légantiers			
		Communes desservies	Accueil	Début-Fin enseignement	Service de ramassage
Horaires 2019-2020	BUS N°2 (Jaune)	Légantiers (Ecole)			08:20
		Pronleroy (Lotissement)			08:25
		Pronleroy (Ecole)	8:25-8:35	08:35	08:30
		Montiers	8:35-8:45	08:45	08:45
		Légantiers (Ecole)	8:45-8:55	08:55	08:55
		Pronleroy (Ecole)		11:50	11:55
		Montiers		12:00	12:05
		Légantiers (Salle des fêtes)			12:08
		Légantiers (Ecole)		12:15	12:20
		Pronleroy (Lotissement)			12:28
		Pronleroy (Ecole)			12:30
		Légantiers (Ecole)			13:03
		Légantiers (Salle des fêtes)			13:05
		Pronleroy (Lotissement)			13:14
		Pronleroy (Ecole)	13:10-13:20	13:20	13:18
		Montiers	13:20-13:30	13:30	13:27
		Légantiers (Ecole)	13:35-13:45	13:45	13:40
		Pronleroy (Ecole)		16:05	16:10
		Montiers		16:15	16:20
		Légantiers (Ecole)		16:25	16:30
Pronleroy (Lotissement)			16:38		
Pronleroy (Ecole)			16:40		

STRUCTURE PERISCOLAIRE

- o Enfants scolarisés à La Neuville-Roy ou Montiers

ACCUEIL DE La Neuville-Roy (Salle du Bébébus, rue Verte)

CANTINE DE La Neuville-Roy (Salle des Fêtes)

Accueil du matin	Cantine	Accueil du soir*	Mercredi**
7 h 30 à 8h55	12 h 10 à 13h40	16 h 25 à 18 h00 Court 16 h 25 à 19 h 00 Long	8 h 00 à 18 h 00

*Accompagnement aux devoirs possible de 16h50 à 17h50 les lundis, mardis et jeudis (Salle Verte)

** Accueil pour tous les enfants résidants dans les communes membres du RPI

- o Enfants scolarisés à Pronleroy, Léglantiers ou Montiers

ACCUEIL DE Léglantiers (Salle des Fêtes)

CANTINE DE Léglantiers (Salle des Fêtes)

Accueil du matin	Cantine	Accueil du soir	
7 h 30 à 8h 55	12 h 15 à 13h45	16 h 25 à 18 h 00 Court 16 h 25 à 18 h 30 Long	

- o Pendant les périodes de vacances, **Accueil de Loisirs Sans Hébergement** la première semaine des vacances (sauf Vacances de Noël) à La Neuville-Roy de 8h à 18h.



**Ouvert à tous les enfants
des communes membres
du RPI**

Enfants entre 3 et 12 ans



- o Chaussons dans les structures d'accueil

Des chaussons de « type rythmique » seront fournis à votre enfant en début d'année et changés lorsque nécessaire. (Facturés 4€ aux familles)

Des rangements spécifiques sont à disposition des enfants qui devront ranger leurs chaussons à chaque sortie des lieux dans leur casier.



DOSSIER D'INSCRIPTION UNIQUE SCOLAIRE/PERISCOLAIRE

Le dossier d'inscription est commun avec les écoles et les services périscolaires.

Le Syndicat a mis à disposition des familles un site internet permettant de garder à jour toutes les informations au cours de l'année.

L'accès au site internet est par conséquent nécessaire pour toutes les familles, même celles n'utilisant pas les services périscolaires. Il permet, notamment, de recevoir les mails d'information.

Il est nécessaire de joindre à ce document, les pièces suivantes

- attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle, avec extension activités périscolaires pour l'année scolaire en-cours
- avis d'imposition N-1 pour les non-allocataires CAF
- justificatif de domicile



RESERVATION / ANNULATION

Les inscriptions à tous les services s'effectuent sur le site Internet du Syndicat Scolaire. Suite à votre inscription, vos identifiants de connexion vous seront envoyés par mail.

<https://www.peri.sirs-leshirondelles.fr>

Inscription à effectuer
7 jours à l'avance

Cet outil vous permet d'effectuer vos inscriptions à l'accueil du matin, à la cantine, à l'accueil du soir, ainsi qu'à l'accueil du centre de loisirs.

Il vous permettra également de suivre vos plannings et vos facturations.

(Vidéo de démonstration disponible sur le site Internet)

En cas de sureffectif, le syndicat peut à tout moment refuser/annuler des inscriptions, si les conditions d'accueil ne peuvent être tenues. Ne seront alors acceptés dans le service d'accueil périscolaire que les enfants régulièrement inscrits et pour la cantine, les enfants dont les 2 parents travaillent.

En cas d'absence pour maladie, annulation possible sur présentation d'un certificat médical ou d'une ordonnance dans les 15 jours.

Dans tous les cas, nous vous demandons de prévenir de l'absence le plus rapidement possible.

REGLEMENT

La santé et la sécurité des enfants supposent que toutes les activités se déroulent en respectant les règles élémentaires de bonne conduite et notamment les consignes données par les animatrices et les agents de service.

Chaque enfant doit avoir un comportement correct et respectueux à l'égard :

- de ses camarades,
- du personnel d'encadrement,
- des lieux,
- de l'environnement,
- du matériel,
- de la nourriture.



Les dégradations matérielles engagent la responsabilité des parents.

Le non-respect de ces règles pourra entraîner, de la part du Président du Syndicat, 3 sanctions différentes selon la gravité de l'acte :

- signature d'un engagement moral avec les parents et l'enfant,
- exclusion temporaire pour une durée d'une semaine,
- exclusion définitive.

PROCEDURE EN CAS D'ACCIDENT

Le personnel d'encadrement a l'obligation d'alerter le SAMU qui oriente l'équipe soit vers les pompiers ; soit vers un médecin traitant.

Ce n'est qu'ensuite que le personnel d'encadrement contactera les parents.



Nous vous invitons à tenir à jour la liste des contacts et numéros de téléphone sur votre « Fiche Famille » ainsi que les renseignements médicaux susceptibles d'avoir des répercussions sur le déroulement de l'accueil.

VETEMENTS DE VOTRE ENFANT

Vu le grand nombre de vêtements oubliés à l'école et dans les structures d'accueil, il serait souhaitable de marquer chaque vêtement au nom de l'enfant.

ASSOCIATIONS d'aide aux écoles du RPI

Beaucoup de projets (voyages, piscines, acquisition de matériels...) ou d'aménagements ne peuvent être envisagés sans le soutien de cette association.



Les Enfants d'Abord

Association commune pour les 5 villages

<http://lesenfantsdabordrpi.e-monsite.com/>

lesenfantsdabord.president@orange.fr

Ecole de La Neuville-Roy

Directeur : M Vincent Gaudiard
Tél : 03 44 51 82 88
ce.0601090J@ac-amiens.fr

Ecole de Léglantiers

Directeur : Mme Cyrielle Cazier
Tél : 03 44 51 87 14
ce.0600602d@ac-amiens.fr

Ecole de Montiers

Directeur : Mme Lisa Legendre
Tél : 03 44 51 89 93
ce.0601094n@ac-amiens.fr

Ecole de Pronleroy

Directeur : M Marie Walkowiak
Tél : 03 44 51 26 66
ce.0601101w@ac-amiens.fr

Syndicat Scolaire « Les Hirondelles »

Président : M Thomas LESUEUR
president@sirs-leshirondelles.fr
Tél : 06 01 15 88 04

Secrétaire : Mme Sarah DEBOCQ
rpi@sirs-leshirondelles.fr
Tél : 03 44 19 01 76

Direction Péri-scolaire : Mme Audrey BACHEVILLERS
peri@sirs-leshirondelles.fr
Tél : 07 70 46 81 72

Direction Adjointe Péri-scolaire : Mme Isabelle BASTIN
peri@sirs-leshirondelles.fr
Tél : 06 23 17 58 28

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI)

Les Hirondelles

67, rue Verte - 60190 La Neuville-Roy

☎ : 03 44 19 01 76

💻 : rpi@sirs-leshirondelles.fr

<http://www.sirs-leshirondelles.fr>